

Pour conserver la mémoire des inondations passées

## ► Recenser les repères de crue du Rhône

Dans le cadre du Volet Inondations du Plan Rhône, Territoire Rhône, établissement de coopération des Conseils Généraux, intervient pour réaliser le recensement des repères de crue du fleuve.

**Objectif** : faire de ces repères destinés à entretenir la mémoire des inondations un outil accessible à tous et inscrit au sein des territoires concernés.

A travers la diffusion de ce dépliant, c'est une mobilisation des principaux acteurs du Rhône qui est lancée, pour retrouver la trace des repères !



## Qu'est-ce qu'un repère de crue ?

### ► Un repère de crue

est une inscription matérialisant les plus hautes eaux d'une inondation donnée

et la date de sa survenance. Localisé sur un support fixe, public ou privé, il peut être peint, gravé directement dans la pierre, ou constitué par une plaque de pierre ou une



plaque métallique apposée à l'édifice.



### ► Une échelle de crue est une

règle graduée étalonnée à partir de la cote normale du cours d'eau, permettant la lecture directe de la hauteur de l'eau à l'instant présent. Donnant une bonne indication de l'importance d'une crue, il n'est pas rare de voir apposés à proximité un ou plusieurs repères historiques.



## histoire

La pratique consistant à marquer les hauteurs d'eau atteintes par une crue est une tradition très ancienne et très répandue dans les grandes vallées. Dès le 17<sup>e</sup> siècle des écrits attestent de la mise en place à Lyon de marques faisant référence aux hauteurs d'eaux atteintes lors d'inondations. Il n'est pas toujours facile d'identifier les initiateurs de ce marquage : habitants, certains corps de métiers comme les éclusiers, ou encore campagnes de l'Etat ou des collectivités. *Les plus vieux repères connus actuellement sur le Rhône matérialisent la crue de 1616 et ont aujourd'hui un véritable intérêt patrimonial parfois peu valorisé.*

## Un élément indispensable à la conscience du risque...

La mobilité des personnes vient perturber la transmission orale des événements passés, entraînant une perte de la mémoire locale ; les habitants les plus récents ignorent le risque ou ont une réelle difficulté à imaginer ce que représentent l'inondation et son étendue d'eau. Cela a pour conséquence une augmentation de la vulnérabilité des populations et des activités.

Il est donc essentiel d'informer et de sensibiliser les occupants des zones inondables au

risque que représente l'inondation, la connaissance étant à la base de l'anticipation et de la mise en oeuvre de mesures d'adaptation.

**Objets visuels facilement identifiables, les repères de crue sont un moyen efficace pour renseigner sur les événements passés : fréquence des crues, hauteurs d'eaux, périodes propices aux inondations... et contribuer ainsi à la diffusion de la culture du risque parmi les "gens du fleuve".**

## A préserver

Menacés par les ravalements de façades ou l'érosion naturelle, peu de repères parviennent jusqu'à nous. La nécessité de protéger, d'entretenir et de mettre en valeur ce patrimoine a conduit les parlementaires à légiférer.



©CC-30

## La responsabilité des maires

Premier échelon opérationnel auquel s'attachent les attentes en matière d'information et de communication, la commune intervient pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Dossier d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le maire s'est également vu confier la responsabilité de la **gestion des repères de crue**.

« Dans les zones exposées au risque d'inondation, le maire, avec l'assistance des services de l'État compétents, procède à l'inventaire des repères de crue existants sur le territoire communal et établit les repères correspondants aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles [...] La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialise, entretient et protège ces repères ».

Extrait de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques.

## L'intervention de Territoire Rhône

Dans le cadre du Plan Rhône, l'Établissement lance un vaste recensement des repères de crue du Rhône au travers de quatre actions :

### ▶ Accompagner les maires dans leur obligation réglementaire de recensement

Dès avril 2009 des enquêtes de terrain seront réalisées depuis le Rhône amont jusqu'au Rhône aval.

Périmètre concerné : 298 communes.

### ▶ Réaliser la base de données la plus exhaustive possible, en garantissant la cohérence de la démarche à l'échelle du bassin

Les données essentielles concernant les repères seront recensées : année de la crue, localisation, état du repère, photographies... Elles alimenteront une base de données globale.

### ▶ Diffuser l'information au plus grand nombre

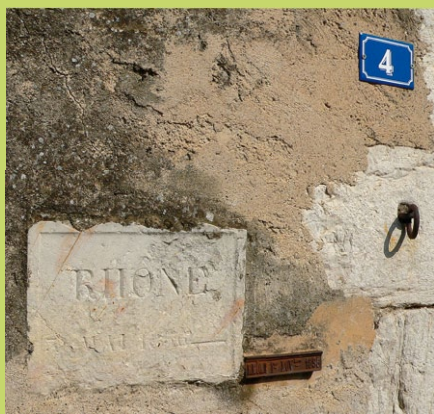
L'information collectée sera mise en consultation libre sur internet.

Chaque commune concernée par le recensement recevra les informations propres à son territoire.

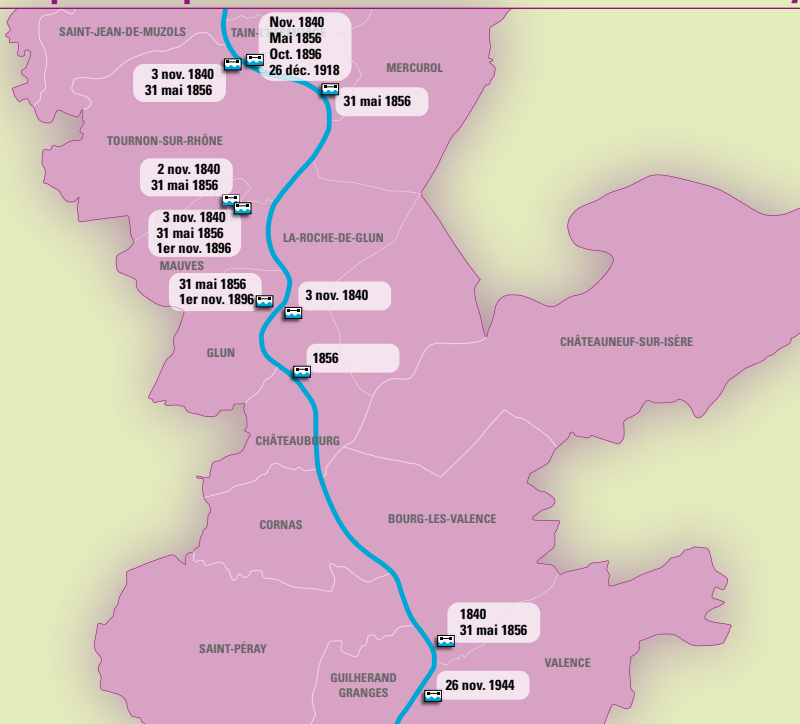
### ▶ Initier la pose de nouveaux repères



Le recensement constitue une première étape en termes de gestion des repères ; Territoire Rhône proposera des sites pertinents pour la pose de nouveaux **repères des plus hautes eaux connues**, en accord avec les modalités d'implantation fixées par décret du 15 mars 2005.



## Exemple de repères de crue recensés sur le Rhône moyen



Des repères existent également sur votre territoire

Contactez nos services pour  
indiquer la localisation des  
repères de crue dont vous avez  
connaissance.

Questionnaire en ligne :  
[www.eptb-rhone.fr](http://www.eptb-rhone.fr)

TERRITOIRE RHONE  
5 cour Saint Ruff - 26000 VALENCE  
Tél. 04 75 78 16 80 - Fax 04 75 78 09 72  
[contact@eptb-rhone.fr](mailto:contact@eptb-rhone.fr)

